

RAPPORT N° 01/6-61  
au Conseil Municipal

OBJET

**REOUVERTURE DU PALAXA  
TARIFS DE LOCATION DES STUDIOS DE REPETITION**

Dans le cadre du soutien au développement musical sur Saint-Denis et des actions visant à la réduction des inégalités culturelles, la Municipalité a décidé de mettre en place au PALAXA (JEUMON) un Centre de Ressources à destination des musiciens locaux en vue de l'élaboration de leurs productions artistiques (répétitions, mises au point...).

Cet outil, doté de deux studios, fonctionnera :

- du lundi au samedi inclus,
- de 14 h 00 à 22 h 00,
- sous la forme de mise à disposition des locaux de répétition.

Le Centre de Ressources aura notamment pour objectifs :

- la répétition des groupes musicaux ;
- la mise en place de Résidence de Création (répétition studio et mise en situation scénique).

Je vous propose, par conséquent, d'instaurer les tarifs de location des studios de répétition du Palaxa qui distinguent d'une part, les acteurs résidents et non résidents sur la Commune, d'autre part les fréquences horaires de répétition.

**Tableau 1 Tarifs d'octobre à décembre 2001**

	Fréquence hebdomadaire	COMMUNE		HORS COMMUNE	
		en francs	en euros	en francs	en euros
Répétitions ponctuelles de 2 heures au maximum	1 heure	100	15,24	200	30,49
	2 heures (à répartir ou en continu)	150	22,87	300	45,73
Résidences à partir de 3 heures en continu	3 heures (en continu)	200	30,49	400	60,98
	4 heures (en continu)	300	45,73	500	76,22

# RAPPORT N° 01/6-61

**Tableau 2 Tarifs à partir de janvier 2002**

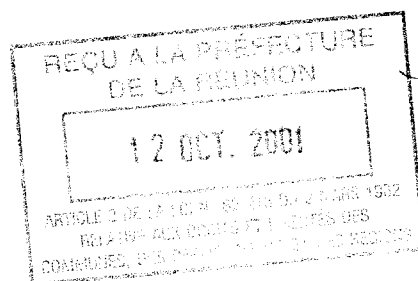
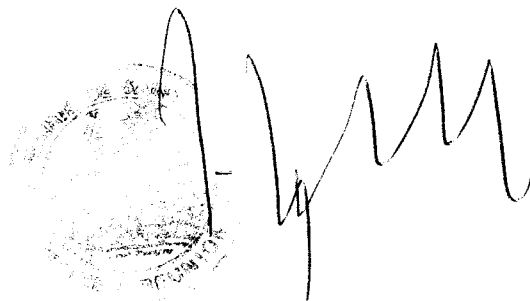
	Fréquence hebdomadaire	COMMUNE	HORS COMMUNE
		en euros	
<b>Répétitions ponctuelles de 2 heures au maximum</b>	1 heure	15	30
	2 heures (à répartir ou en continu)	22	45
<b>Résidences à partir de 3 heures en continu</b>	3 heures (en continu)	30	60
	4 heures (en continu)	45	76

Je vous demande donc :

- d'adopter les tarifs de location des studios de répétition du Palaxa ;
- d'autoriser le recouvrement des recettes y afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Jean-Jacques MOREL**



**DELIBERATION N° 01/6-61  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 28 septembre 2001**

**OBJET**

**REOUVERTURE DU PALAXA  
TARIFS DE LOCATION DES STUDIOS DE REPETITION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-61 présenté par le Maire et au nom des Commissions  
1° Affaires Culturelles, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES AVOIR EN DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Adopte les tarifs de location des studios de répétition du Palaxa, en annexe.

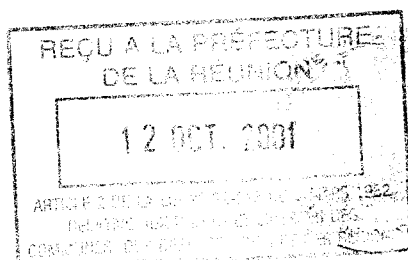
**ARTICLE 2**

Autorise le recouvrement des recettes y afférentes.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 05 OCT. 2001

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Jean-Jacques MOREL**



### TARIFS DE LOCATION DES STUDIOS DE REPETITION DU PALAXA

**Tableau 1 Tarifs d'octobre à décembre 2001**

	Fréquence Hebdomadaire	COMMUNE		HORS COMMUNE	
		en francs	en euros	en francs	en euros
Répétitions ponctuelles de 2 heures au maximum	1 heure	100	15,24	200	30,49
	2 heures (à répartir ou en continu)	150	22,87	300	45,73
Résidences à partir de 3 heures en continu	3 heures (en continu)	200	30,49	400	60,98
	4 heures (en continu)	300	45,73	500	76,22

**Tableau 2 Tarifs à partir de janvier 2002**

	Fréquence hebdomadaire	COMMUNE	HORS COMMUNE
		en euros	
Répétitions ponctuelles de 2 heures au maximum	1 heure	15	30
	2 heures (à répartir ou en continu)	22	45
Résidences à partir de 3 heures en continu	3 heures (en continu)	30	60
	4 heures (en continu)	45	76

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 28 septembre 2001

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Jean-Jacques MOREL**

